



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF
Cent quatorzième session
Point 6.2 de l'ordre du jour provisoire

EB114/9 Add.1
21 mai 2004

Comités et Commission du Conseil exécutif

Fusion des Comités et de la Commission : mandat et options concernant la composition

Si le Conseil exécutif souhaite approuver le mandat, la périodicité des réunions, la composition et la durée du mandat des membres d'un comité unique regroupant les fonctions du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances, du Comité de Développement du Programme et de la Commission de Vérification des Comptes, sous réserve des amendements qui pourront être apportés le cas échéant à l'issue du débat, il souhaitera peut-être examiner le projet de résolution ci-après :

Le Conseil exécutif,

Ayant décidé, à sa cent treizième session, de fusionner le Comité de l'Administration, du Budget et des Finances, la Commission de Vérification des Comptes et le Comité de Développement du Programme en un seul comité ;

Tenant compte de la nécessité de renforcer le rôle de ce comité dans les travaux du Conseil ;

1. DECIDE de supprimer le Comité de l'Administration, du Budget et des Finances, le Comité de Développement du Programme et la Commission de Vérification des Comptes et de créer un comité unique baptisé Comité du Programme, du Budget et de l'Administration, dont le mandat, la périodicité des réunions, la composition, la durée du mandat des membres et les conditions à remplir par ceux-ci figurent en annexe ;¹

2. DECIDE que le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration tiendra sa première réunion le jeudi et le vendredi précédant l'ouverture de la cent quinzième session du Conseil.

= = =

¹ L'annexe sera composée des paragraphes 2, 4, 5 et 6 du document EB114/9, sous réserve des amendements apportés par le Conseil exécutif.